



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral du développement territorial ARE
3003 Berne

Courriel : aemterkonsultationen@are.admin.ch

Fribourg, le 26 janvier 2021

Stratégie fédérale pour le développement durable 2030 – procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Suite au courrier de Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, du 4 novembre 2020, le Conseil d'Etat fribourgeois a l'avantage de vous faire part de sa prise de position sur la stratégie en titre.

Le Canton de Fribourg est très favorable à l'établissement d'une stratégie de développement durable au niveau fédéral. Un tel document est important : il manifeste l'engagement du Conseil fédéral en faveur du développement durable et donne une assise supplémentaire aux efforts consentis par les cantons en vue d'une société durable et résiliente.

Cependant, le document soumis nécessite selon nous un certain nombre d'améliorations, détaillées dans le formulaire ci-annexé.

Il manque en particulier une réflexion et des propositions concrètes sur la manière de renforcer les synergies entre politiques sectorielles fédérales, mais aussi de surmonter d'éventuelles contradictions entre celles-ci. Nous regrettons ici l'absence d'un alignement rigoureux sur l'Agenda 2030, dont la logique systémique paraît avoir été ignorée. C'est d'autant plus dommage que la Suisse a participé activement à l'élaboration de la Résolution A/RES/70/1 des Nations-Unies.

Le cadre institutionnel et la gouvernance nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie devraient être mieux définis, notamment les responsabilités, champs d'actions, publics-cibles et structures sollicitées. Enfin, un certain nombre de thématiques pertinentes en termes de durabilité (par ex. inégalités socio-économiques, transports/mobilité) sont insuffisamment traitées. Nous souhaitons que de tels enjeux soient abordés avec plus d'ambition.

Nous sommes convaincus que la Stratégie de développement durable 2030 contribue de manière positive à l'image de marque de la Confédération. Nous estimons qu'un tel document doit être ambitieux, susceptible d'orienter le pays vers plus de résilience et d'inclusion, et être présenté sous une forme attractive. Nous sommes persuadés que la Confédération possède les moyens et compétences pour aboutir à un tel résultat.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Annexe

—

Mentionnée



Vernehmlassung zur Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030
Consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030
Consultazione sulla Strategia per uno sviluppo sostenibile 2030

Organisation Organizzazione	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC ; Etat de Fribourg Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD
Adresse Indirizzo	Secrétariat général / Generalsekretariat Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
Kontaktperson für inhaltliche Rückfragen (Telefonnummer, E-Mail) Personne de contact pour les questions relatives au contenu (numéro de téléphone, e-mail) persona di contatto per domande sui contenuti (numero di telefono, e-mail)	Marie-Amélie Dupraz-Ardiot Déléguée développement durable / Beauftragte Nachhaltigkeit Marie-amelie.dupraz-ardiot@fr.ch T +41 26 305 49 12
Verantwortliche Person Personne responsable Persona responsabile	Marie-Amélie Dupraz-Ardiot

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an aemterkonsultationen@are.admin.ch. Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme **als Word-Dokument** zur Verfügung stellen.

Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à aemterkonsultationen@are.admin.ch. Un envoi **en format Word** facilitera grandement notre travail.

Si prega di inviare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica aemterkonsultationen@are.admin.ch. L'invio in **formato Word** faciliterà notevolmente il nostro lavoro.



1. Generale Fragen zur Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030

Questions générales sur la Stratégie pour le développement durable 2030

Domande generali sulla Strategia per uno sviluppo sostenibile 2030

Frage 1	Befürworten Sie generell den Entwurf der Strategie?
Question 1	Êtes-vous globalement favorables au projet de la stratégie ?
Domanda 1	Siete generalmente a favore del progetto di strategia?
Antwort	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> eher ja <input type="checkbox"/> eher nein <input type="checkbox"/> nein
Réponse	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> plutôt oui <input checked="" type="checkbox"/> plutôt non <input type="checkbox"/> non
Risposta	<input type="checkbox"/> sì <input type="checkbox"/> piuttosto sì <input type="checkbox"/> piuttosto no <input type="checkbox"/> no
Erläuterung Explication Spiegazione	<p>Nous sommes favorables à l'établissement d'une stratégie de développement durable au niveau fédéral. Un tel document est important : il manifeste l'engagement de la Confédération et du Conseil fédéral en faveur du développement durable.</p> <p>Le document nécessite à nos yeux nombre d'améliorations. Il manque encore d'ambition, car il s'apparente à un recensement de politiques en vigueur en faveur de la durabilité, plutôt qu'à une véritable stratégie prévoyant de nouvelles mesures. De plus, il manque encore selon nous une réflexion poussée sur la manière dont les synergies entre politiques sectorielles peuvent être renforcées et d'éventuelles contradictions surmontées.</p> <p>Au vu des enjeux auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui (notamment creusement des inégalités, crises de la biodiversité, climatique, sanitaire et probablement économique), nous estimons que la Confédération se doit de produire une Stratégie de développement durable ambitieuse, susceptible d'orienter le pays vers plus de résilience et d'inclusion. Nous sommes persuadés qu'elle possède les moyens et compétences pour produire un tel document.</p>
Frage 2	Sind die drei Schwerpunktthemen richtig gesetzt?
Question 2	Les trois thèmes préférentiels sont-ils correctement définis ?
Domanda 2	I tre ambiti tematici prioritari sono impostati correttamente?
Antwort	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> eher ja <input type="checkbox"/> eher nein <input type="checkbox"/> nein
Réponse	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> plutôt oui <input checked="" type="checkbox"/> plutôt non <input type="checkbox"/> non
Risposta	<input type="checkbox"/> sì <input type="checkbox"/> piuttosto sì <input type="checkbox"/> piuttosto no <input type="checkbox"/> no
Erläuterung Explication Spiegazione	<p>A notre avis, ces thèmes ne sont pas correctement définis, même si leur importance ne peut être remise en cause. Plutôt que de s'aligner sur la logique de l'Agenda 2030, ces trois thèmes consistent en une sorte de « panachage » de certains de ses objectifs et cibles. Ils ne renvoient expressément qu'à un faible pourcentage des cibles inscrites dans la Résolution A/RES/70/1 des Nations Unies, fondement de l'Agenda. Or, celui-ci doit être abordé de manière globale, compte tenu du fait que ses cibles et objectifs sont indissociables, ceci même si la Résolution A/RES/70/1 laisse une certaine marge de manœuvre aux Etats quant à la définition des cibles qui leur sont propres. Aborder l'Agenda 2030 dans sa globalité suppose aussi de prendre en compte les interactions entre cibles et objectifs, en exploitant les synergies et en trouvant des compromis entre ceux qui pourraient se contredire. Ignorer ainsi la logique systémique et la donc la valeur ajoutée de l'Agenda en se contentant de raccorder quelques-uns de ces contenus aux trois thèmes nouvellement définis est source de confusion et de perte de pertinence. Un choix d'autant plus discutable que la Suisse a pris une part importante à l'élaboration de la Résolution A/RES/70/1. Aucune explication véritablement satisfaisante n'est fournie sur les raisons ayant présidé à une telle approche, ni sur les réflexions méthodologiques et critères ayant abouti à la définition des trois thèmes retenus ainsi qu'au choix de retenir ou non les cibles inscrites dans la Résolution.</p>

	<p>Par ailleurs, l'intitulé du troisième thème nous semble mal choisi, dans le sens qu'il semble réducteur par rapport à la multiplicité des enjeux abordés (santé, logement, lutte contre la pauvreté). Nous suggérons « Réduction des inégalités et cohésion sociale ». Mais, plus fondamentalement, la multiplicité des problématiques couvertes dans ce thème interroge, car elle a pour résultat une perte de pertinence.</p>
<p>Frage 3</p> <p>Question 3</p> <p>Domanda 3</p>	<p>Sind bestimmte Elemente in der Strategie aus Ihrer Sicht nicht oder nicht ausreichend berücksichtigt? Falls ja, welche?</p> <p>Êtes-vous d'avis que certains éléments ne sont pas ou pas suffisamment pris en compte dans la stratégie ? Si oui, lesquels ?</p> <p>Ritiene che alcuni elementi non siano o non siano sufficientemente presi in considerazione nella strategia? Se sì, quali?</p>
<p>Erläuterung</p> <p>Explication</p> <p>Spiegazione</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque des précisions sur l'articulation de la stratégie DD avec les stratégies sectorielles en vigueur (climat, énergie, lutte contre les maladies non transmissibles et biodiversité notamment). • Les questions du pilotage et des responsabilités ne sont pas suffisamment claires. Il convient notamment de préciser quelles sont les entités responsables de la mise en œuvre des thèmes préférentiels, des axes stratégiques et des objectifs. Pour ce faire, un simple renvoi au plan d'action est insuffisant. La question de savoir si la coordination devrait se faire par le biais des structures existantes ou si de nouveaux processus devraient être mis en place, reste aussi largement ouverte. Le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre de la SDD 2030 devrait dès lors être mieux défini. • La question de la promotion de la santé et de la prévention, ainsi que celle de l'inclusion des personnes en situation de handicap sont de notre point de vue insuffisamment abordées dans le document. • L'eau est un élément central des différents écosystèmes. Les pénuries d'eau risquent de s'aggraver à l'avenir. Une gestion durable de l'eau (quantité et qualité) est indispensable au maintien et à l'amélioration de la situation des écosystèmes aquatiques et des milieux humides. • La problématique des transports, notamment les distances de transports et le transport de marchandises, est insuffisamment traitée. Si le rôle des transports dans le changement climatique et la forte consommation d'énergies non renouvelables sont évoqués, il est simplement constaté qu'agir dans ce domaine sera « difficile », sans qu'aucune solution ne soit esquissée. La question devrait donc être revue et traitée de manière approfondie, avec des propositions de pistes d'amélioration. • La gestion des forêts et l'utilisation de la ressource « bois » devraient être traitées. Le changement climatique ayant des impacts directs sur la forêt, une gestion forestière adaptée est nécessaire pour garantir le maintien des différents services écosystémiques rendue par celle-ci (par ex. protection contre les dangers naturels, production de bois, maintien de la biodiversité). A noter que le bois est la deuxième ressource nationale la plus importante après l'énergie hydraulique. Il serait judicieux d'au moins aborder l'orientation de la gestion forestière et de la production du bois en faveur des divers objectifs liés aux politiques climatiques, énergétiques ou en faveur de la biodiversité. • Si le paysage est mentionné plusieurs fois dans le document, cette thématique n'est pas abordée directement. Les paysages suisses, avec leurs caractéristiques naturelles et culturelles régionales, offrent un cadre de vie de qualité et varié aux générations actuelles. La préservation de cette diversité et une évolution de ces paysages conservant le maintien de leurs qualités sont des exigences de durabilité pour le bien-être des générations actuelles et futures. Comme la stratégie pour le développement durable 2016-19 incluait le paysage comme un objectif de plus longue durée et que la Conception « Paysage Suisse » a été actualisée et adoptée en mai 2020 par le Conseil fédéral, il nous paraît important

	<p>et légitime d'intégrer un objectif se rapportant au paysage dans la présente stratégie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il serait important de disposer d'une ébauche du plan d'action pour comprendre comment les objectifs et axes stratégiques seront mis en œuvre. • La question de la coordination avec les cantons et les communes est centrale et identifiée comme tel dans la stratégie, mais il manque une marche à suivre pour orienter le travail sur le terrain. Celle-ci devrait donc être ajoutée.
<p>Frage 4 Question 4 Domanda 4</p>	<p>Haben Sie weitere allgemeine Bemerkungen zur Strategie? Avez-vous d'autres remarques d'ordre général sur la stratégie ? Avete altri commenti generali sulla strategia?</p>
<p>Bemerkungen Remarques Commenti</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il aurait été souhaitable d'avoir un aperçu du 1^{er} plan d'action en préparation pour évaluer le présent document. Par ailleurs, il serait nécessaire de préciser l'horizon temporel d'un tel plan d'action : dès la prochaine législature (2024 ?) ou au milieu de la législature actuelle ? • Toujours concernant le plan d'action, nous sommes d'avis qu'il devrait contenir non seulement des mesures sectorielles pour la mise en œuvre des thèmes et objectifs prioritaires, mais aussi des mesures transversales et, en particulier, des mesures visant à optimiser la coordination et la cohérence entre politiques sectorielles. De façon générale, la mise en œuvre concrète des mesures est importante : les résultats doivent être mesurables et ressentis par la population. • Nous souhaitons que le soutien financier aux projets des cantons et des communes soit maintenu ou augmenté de (programme de promotion de l'ARE) et que les résultats des projets soient publiés. • Le lien logique entre les objectifs et les axes stratégiques n'est pas clair et devrait être expliqué. De plus, si les axes stratégiques servent à concrétiser les objectifs, il faudrait préciser à chaque fois lesquels. • Les axes stratégiques restent très conceptuels et manquent de concret : chacun d'entre eux devrait être illustré par des politiques publiques et stratégies sectorielles pertinentes au regard de la problématique abordée. • Des expressions telles que « effets sur l'homme et l'environnement » ou « droit de l'homme » devraient être systématiquement remplacées par « effets sur l'humain et l'environnement » et « droits humains ». • Le langage épïcène devrait être utilisé partout (« chef-f-es d'Etat »). • La Stratégie 2030 doit participer à l'image de marque de la Confédération. A ce titre, on peut regretter qu'elle prenne la forme d'un document plutôt peu attractif en termes rédactionnels et de mise en page.

2. Spezifische Fragen / Questions spécifiques / Domande specifiche

Sie können die nachstehende Tabelle verwenden, um Ihre spezifischen Kommentare und Änderungsvorschläge zu machen. Bitte geben Sie genau an, welche Textstellen betroffen sind (zum Beispiel «Ziel 7.3» oder «internationale strategische Stossrichtung»).

Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous pour faire vos commentaires spécifiques et propositions de modifications. Nous vous prions d'indiquer avec précision les passages concernés (par exemple « objectif 7.3 » ou « axe stratégique international »).

Potete usare la tabella sottostante per fare i vostri commenti specifici e le modifiche proposte. Indicare con precisione quali passaggi sono interessati (ad esempio "obiettivo 7.3" o "asse strategico internazionale").

Executive Summary / Résumé exécutif / Riassunto esecutivo

1. Einleitung / Introduction / Introduzione

L'horizon temporel choisi nous paraît adéquat. Le fait que le Conseil fédéral adopte un plan d'action relatif à la SDD 2030, qui décrit des mesures permettant de concrétiser les objectifs et axes stratégiques, est pertinent.

La définition donnée de la résilience ne nous paraît pas satisfaisante. La résilience désigne originellement la résistance d'un matériau aux chocs, définition ensuite étendue à la capacité d'un corps, d'un organisme, d'une espèce, d'un système, d'une structure à surmonter une altération de son environnement puis à retrouver un état d'équilibre.

Il est écrit que la stratégie permet des solutions viables pour résoudre les objectifs contradictoires de l'action gouvernementale, selon les principes du développement durable. Il serait souhaitable que de tels objectifs contradictoires soient illustrés.

2. Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung / L'Agenda 2030 pour le développement durable / Agenda 2030 per uno sviluppo sostenibile

3. Leitlinien für die Bundespolitik / Lignes directrices pour la politique fédérale / Linee guida per la politica federale

Concernant le point « Intégrer le DD dans tous les domaines politiques » : le Conseil fédéral conçoit le développement durable comme une idée directrice transversale, qui doit être comprise comme étant une partie intégrante de tous les domaines politiques. Cependant, il n'est pas précisé au moyen de quels outil et de quelle gouvernance les principes de la durabilité seront désormais systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles de la Confédération.

Concernant le point « Atteindre un DD par le partenariat », il convient de préciser la façon dont le Conseil fédéral entend entretenir le dialogue avec les trois niveaux institutionnels.

4. Schwerpunktthemen / Thèmes préférentiels / Ambiti tematici prioritari

4.1 Nachhaltiger Konsum und nachhaltige Produktion / Consommation et production durables / Consumo e produzione sostenibili

Dans le thème préférentiel « Consommation et production durables », il ne semble pas y avoir d'objectifs pour les ODD 9, 14 et 17. Les ODD étant indissociables, il nous apparaît nécessaire de formuler des objectifs pour de tels enjeux.

Concernant la 3^{ème} problématique identifiée « Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Suisse comme à l'étranger », celle-ci devrait impérativement être complétée par un encouragement de l'alimentation équilibrée, en cohérence notamment avec la stratégie nationale de lutte contre les maladies non transmissibles.

Les questions de cohésion sociale devraient être traitées de façon plus approfondie dans ce chapitre.

4.1.1 Nachhaltige Konsummuster fördern / Favoriser des modes de consommation durables / Favorire modelli di consumo sostenibili

Einverstanden mit dem Ziel, den Konsumenten die Informationen zu liefern, um Kaufentscheide zu fällen, die zu einer Reduktion des Verbrauchs von natürlichen Ressourcen und der negativen sozialen und ökologischen Auswirkungen beitragen. Es macht auch Sinn sich mittelfristig von der Verwendung fossiler Energieträger zu lösen.

4.1.2 Wohlstand und Wohlergehen unter Schonung der natürlichen Ressourcen sichern / Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles / Garantire la prosperità e il benessere preservando le risorse naturali

Concernant la mise en œuvre de l'axe stratégique « Eviter les effets négatifs des produits chimiques sur la santé et l'environnement », nous proposons de réfléchir à une mesure consistant à faire participer les acteurs de ce marché à la création d'un fond pour financer d'éventuelles formes d'assainissement dans les cas où les produits utilisés s'avèreraient moins inoffensifs que prévu. Ce fond représenterait une solidarité intergénérationnelle et permettrait d'aider au lancement des démarches en cas de besoin.

Par rapport à l'axe stratégique « Favoriser des modes de production respectueux de l'environnement de la société », il est écrit que la Confédération élabore des « images cibles ». Cette expression n'est pas claire. On ne voit pas à quoi se rapporte une telle expression.

Par ailleurs, la nécessaire contribution de l'agriculture à cet axe stratégique mériterait d'être mentionnée.

4.1.3 Die Transformation hin zu nachhaltigeren Ernährungssystemen im In- und Ausland vorantreiben / Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Suisse comme à l'étranger / Accelerare la transizione verso sistemi alimentari sostenibili in Svizzera e all'estero

- L'alimentation déséquilibrée doit être mieux traitée, car elle fait partie des 4 facteurs de risques à l'origine de la plupart des maladies non transmissibles. Ces maladies représentent des coûts importants pour la santé et pour la société dans son ensemble (perte de productivité, proches aidants, etc). Le chapitre 4.1.3 devrait entre autres développer le lien avec cette thématique et la stratégie de lutte contre les maladies non transmissibles du Conseil fédéral. Le 1^{er} des « axes stratégique nationaux » : « Encourager une alimentation durable » devrait donc être complété comme suit : « alimentation durable et équilibrée ».
- Das Ziel, den «Anteil der Landwirtschaftsbetriebe, deren Produktionsweisen die Vorgaben des ökologischen Leistungsnachweises nachweislich übertreffen, wächst im Vergleich zu 2020 um einen Drittel» ist bestimmt ambitionös. Gibt es doch heute schon über 7000 Biobetriebe und gegen 19'000 IP-Suisse Betriebe.
- Nicht ganz verständlich ist, auf welcher Stufe die Massnahme «Ausserdem fördert der Bund eine Stärkung der Aus- und Weiterbildung im Bereich von nachhaltigen Ernährungssystemen» ansetzen will. Aus- und Weiterbildung ist grundsätzlich Aufgabe der Kantone.

4.1.4 Unternehmensverantwortung im In- und Ausland stärken / Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger / Rafforzare la responsabilità sociale d'impresa in Svizzera e all'estero

4.2 Klima, Energie, Biodiversität / Climat, énergie, biodiversité / Clima, energia, biodiversità

La question du paysage devrait être abordée ici (voir nos remarques sous la question 3).

La question des conflits d'intérêts, qu'il est effectivement juste et important d'aborder, nous paraît être traitée de manière insuffisamment complète. D'une part, il manque une explication sur la manière dont on entend gérer les conflits d'intérêts de manière transparente (intention annoncée en début de paragraphe, à laquelle nous adhérons). D'autre part, la nature de ces conflits d'intérêts devrait être exposée de manière claire et concrète, alors que le paragraphe concerné manque au contraire de précision (par ex. comment caractériser concrètement une « urbanisation de qualité » ? Qu'entend-on exactement par « la compatibilité entre (...) la croissance économique et une organisation de la régulation juste sur le plan social ? »)

Toujours concernant le même paragraphe, nous proposons de rajouter les « activités de loisirs » aux domaines pour lesquels la société et l'économie ont des attentes pouvant occasionner des conflits avec la préservation de l'environnement (cf. dernier paragraphe).

Nous recommandons d'ajouter un sous-chapitre traitant d'une gestion forestière et d'une industrie du bois durables au profit de la politique en matière de climat, d'énergie et de biodiversité. En effet, Une gestion forestière et une industrie du bois durables servent les objectifs climatiques, énergétiques et en faveur de la biodiversité de la présente stratégie. En effet, une forêt gérée durablement permet de maintenir un taux de croissance du bois stable. Si le bois est récolté et utilisé comme bois de construction, cela conduira à une séquestration de CO² en dehors de l'écosystème forestier et potentiellement remplacera des matériaux de construction impliquant une

émission de CO² plus élevée (l'accroissement du bois en forêt, sa récolte durable et son utilisation (construction, etc.) produisent l'effet maximal en matière de stockage de CO²). Par ailleurs le bois est une ressource énergétique, en particulier pour la production de chaleur, naturelle et renouvelable. Enfin une partie des interventions sylvicoles servent également directement ou indirectement la biodiversité. En conséquence une bonne santé économique de la branche forestière est également nécessaire pour garantir à l'avenir la réalisation d'une partie des mesures nécessaires au maintien de la biodiversité en forêt.

4.2.1 Treibhausgasemissionen reduzieren und klimabedingte Auswirkungen bewältigen / Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques / Ridurre le emissioni di gas serra e gestire le conseguenze del riscaldamento globale

Dans le 2^{ème} paragraphe, les domaines des transports, bâtiments, industrie, énergie et agriculture ainsi que les gaz à effets de serre sont identifiés comme importants mais il manque ici des précisions concernant les pistes/actions/démarches qui doivent être développées pour ces domaines (par ex. une feuille de route ou un plan d'action concernant les mesures de réduction des émissions de GES).

Il manque la date (2030) pour le premier objectif (baisse de 50% des émissions par rapport à 1990). Die Treibhausgasemissionen gegenüber 1990 um mindestens 50 % zu senken hat vermutlich für die Landwirtschaft allgemein positive Auswirkungen, insbesondere auch weil mindestens 75 % der Reduktion durch Massnahmen im Inland erfolgen sollen

Concernant l'axe stratégie lettre (a), il manque des explications sur la manière dont on entend agir (réduction des GES vs captage CO² ? Comment entend-on intégrer la protection du climat dans les différentes politiques sectorielles ? Comment harmoniser les flux financiers privés et publics avec les objectifs climatiques » ?). Même sommaires, quelques éléments concrets apparaissent nécessaires ici, qui devraient ensuite être approfondis dans le plan d'action.

Les mêmes questions se posent concernant l'axe stratégique lettre (c), plus précisément en ce qui concerne les moyens de coordination utilisés par la Confédération. Idem pour l'axe stratégique lettre (d) comment les cantons et communes pourront-ils profiter des conseils de la Confédération ? quel canal sera utilisé ? S'agit-il d'une démarche volontaire des cantons/communes où le Confédération assurera-t-elle un suivi ? Des précisions à ce sujet dans le document seraient les bienvenues.

Concernant les « axes stratégiques internationaux », troisième paragraphe : la signification de la première partie de la phrase suivante : « dans ce contexte, elle utilise le potentiel des villes en tant qu'actrices de la politique extérieure, grâce à des partenariats conclus en Suisse et à l'étranger » n'est pas claire : le potentiel du rôle des villes dans la politique extérieure devrait être explicité, de même que la nature des partenariats envisagés. A priori, ceux-ci peuvent être intéressants pour les villes fribourgeoises, mais il faudrait néanmoins plus de précisions pour pouvoir en juger.

4.2.2 Den Energieverbrauch senken, Energie effizienter nutzen und erneuerbare Energien ausbauen / Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie de manière efficace et développer les énergies renouvelables / Ridurre il consumo di energia, utilizzarla in maniera più efficiente e sviluppare il settore delle energie rinnovabili

Concernant l'axe stratégique lettre (a), il est annoncé que la Confédération fait en sorte « d'accroître l'efficacité énergétique grâce à des incitations, à des conventions d'objectifs et à la mise en place de conditions-cadre appropriées dans les domaines de la mobilité ». Cette intention devrait être concrétisée par la mise à disposition (par la Confédération) de moyens financiers incitatifs pour l'acquisition de véhicules peu ou pas polluants et efficaces en matière de consommation d'énergie (plus coûteux que les véhicules conventionnels) par les entreprises de transport public s'occupant du trafic régional de voyageurs (TRV). Ces moyens doivent permettre de renouveler le plus rapidement possible la flotte actuelle.

Il manque également un axe stratégique concernant le domaine des transports, contribuant tout autant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (point 4.2.1) qu'à diminuer la consommation d'énergie (4.2.2). Il s'agit en particulier : 1/ d'insister sur le transfert modal des transports individuels motorisés vers les transports publics et de la mobilité douce et de prévoir des mesures destinées à favoriser ce transfert ; 2/ d'insister sur la réduction de la mobilité en encourageant le télétravail mais aussi à habiter près de son lieu de travail ; 3/ de thématiser les loisirs et le tourisme dans la stratégie de développement durable ; les loisirs sont en effet le principal motif de déplacements de

la population en Suisse qui se font le plus souvent en voiture (Microrecensement mobilité et transports 2015).

4.2.3 Biologische Vielfalt erhalten, nachhaltig nutzen, fördern und wiederherstellen / Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique / Conservare, utilizzare in modo sostenibile, promuovere e ripristinare la biodiversità

Concernant l'axe stratégique lettre (b), accorder « compétent-e-s ».

La question des eaux devrait être prise en considération dans les objectifs. En plus d'éliminer les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique, de rétablir un état naturel d'une partie des rives, une quantité et une qualité d'eau suffisantes sont nécessaires pour le bon fonctionnement des systèmes aquatiques. Ces aspects devraient être pris en compte et mentionnés.

La diversité des paysages reflète la diversité des habitats disponibles pour la faune et la flore et donc indirectement des espèces qui y vivent. La diversité des paysages peut ainsi être perçue comme une condition préalable à la diversité biologique. Par ailleurs, la diversité des paysages, avec leurs caractéristiques naturelles ou culturelles régionales, offre un cadre de vie de qualité et varié à la population. En conséquence, nous recommandons d'ajouter un objectif visant la conservation de la diversité des paysages suisses, par exemple : « les paysages variés de la Suisse, avec leurs caractéristiques naturelles et culturelles régionales, offrent aux générations actuelles et futures un cadre de vie de qualité. Cette diversité doit être préservée et l'évolution de ces paysages doit conserver leurs qualités. »

Les différents objectifs poursuivis par des stratégies fédérales peuvent présenter des contradictions. C'est par exemple le cas pour la protection étendue des surfaces d'assolement qui peut dans certains cas empêcher le développement efficace d'une infrastructure écologique fonctionnelle. Nous suggérons d'ajouter un objectif traitant de cette problématique, soit : « Les conflits d'objectifs dans le domaine de la biodiversité sont identifiés et leur résolution est activement abordée. »

Für die Landwirtschaft ein zentraler Punkt ist der Erhalt der Funktionen und Fruchtbarkeit des Bodens. Das Ziel ab 2050 netto kein Boden mehr zu verlieren scheint weit entfernt zu sein aber ganz wichtig.

4.3 Chancengleichheit / Egalité des chances / Pari opportunità

Comme écrit plus haut, la multiplicité des problématiques couvertes dans ce thème (9 ODD !) nous pose problème, car un tel regroupement conduit à une perte de pertinence et d'importance des différents axes stratégiques.

Dans le dernier paragraphe du chapitre, il est écrit « Dans le même temps, il convient d'utiliser et d'étendre les synergies existantes » : il serait utile de préciser quelles sont les synergies dont il est fait mention ici. Concernant la dernière phrase « La politique d'intégration et les politiques sociale et culturelle, par exemple, se soutiennent l'une l'autre », il serait bienvenu de préciser de quelle manière ces différentes politiques se soutiennent. L'idée, à nouveau, est d'apporter quelques éléments concrets supplémentaires.

4.3.1 Die Selbstbestimmung jeder und jedes Einzelnen fördern / Encourager l'autodétermination de chacune et chacun / Promuovere l'autodeterminazione di ogni singolo individuo

A notre sens, le 1^{er} objectif, soit « La proportion de la population qui vit sous le seuil de pauvreté national diminue », devrait être quantifié.

Même si l'accès aux soins de qualité est primordial, la promotion de la santé et la prévention devraient être traitées de manière spécifique. Elles représentent une facette importante de l'objectif de développement durable « bonne santé et bien-être » et contribuent à l'auto-détermination. De plus, la promotion de la santé et la prévention participent à la maîtrise des coûts de la santé et favorisent le bien-être. Ces mesures élargissent les possibilités d'auto-détermination des patient-e-s, en ce sens qu'ils et elles peuvent alors s'orienter de façon éclairée parmi différents traitements, et plus largement, faire des choix favorables à la santé. Cela contribue à créer des conditions-cadres propices à l'exercice de l'autodétermination de chacun et chacune.

Concernant l'axe stratégie lettre (b), la démarche de collaboration est à saluer. En effet, les aspects de promotion et de prévention sont aussi nécessaires dans les divers milieux de vie (structures d'accueil, écoles, EMS, etc.) qui traversent tous les âges de la population.

4.3.2 Den sozialen Zusammenhalt sicherstellen / Assurer la cohésion sociale / Garantire la coesione sociale

Concernant l'axe stratégique lettre (e), il est noté que « La Confédération prend des mesures en faveur d'une équité nationale en termes d'offres de service public et plus généralement de l'élimination des inégalités régionales, notamment au niveau de l'accès à certains types de prestations comme la mobilité (...) ». Ceci paraît plus ou moins en contradiction avec le Plan sectoriel des transports, Partie Programme de la Confédération, mis en consultation il y a peu. Ce document prévoit un développement des transports publics dans les centres urbains et les agglomérations et non dans les espaces ruraux. En effet, pour les types d'espace « Entre la couronne d'une agglomération et les espaces ruraux » ainsi que « Espaces ruraux », il est prévu d'assurer une desserte de base en matière de transports publics mais de ne pas les augmenter.

4.3.3 Die tatsächliche Gleichstellung von Frau und Mann gewährleisten / Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes / Garantire l'effettiva uguaglianza tra donna e uomo

Les paragraphes dédiés à l'égalité entre femmes et hommes reprennent bien les politiques visées par les actrices et acteurs des politiques de l'égalité. Les descriptifs et objectifs sont en adéquation avec la situation actuelle.

5. Treiber für Nachhaltige Entwicklung / Les moteurs du développement durable / Motori per lo sviluppo sostenibile

Il est difficile de comprendre comment les « moteurs » ont été choisis et quelle fonction leur sera assignée dans la SDD 2030, ni comment ce chapitre s'articule avec les précédents. Sa valeur ajoutée n'est pas démontrée, et ses contenus devraient peut-être être intégrés au chapitre 4.

5.1 Beitrag der Wirtschaft / Contribution de l'économie / Contributo dell'economia

5.2 Nachhaltigkeit im Finanzmarkt / Durabilité sur le marché financier / Sostenibilità nel mercato finanziario

Il serait souhaitable d'indiquer quelles sont exactement les exigences de la loi révisée sur le CO². Selon l'Art. 66, c'est l'évaluation des risques financiers résultant du changement climatique qui est exigée de la FINMA et de la BNS, sans forcément que l'orientation des flux vers des investissements non nuisibles au climat ne soit imposée (contrairement à ce qui est indiqué dans le document).

5.3 Bildung, Forschung und Innovation / Formation, recherche et innovation / Formazione, ricerca e innovazione

6. Der Bund als Vorbild / Exemplarité de la Confédération / La Confederazione come esempio da seguire

6.1 Der Bund als Beschaffer / La Confédération comme acheteuse / La Confederazione come acquirente

6.2 Der Bund als Eigner von verselbständigten Einheiten / La Confédération comme propriétaire d'entités autonomes / La Confederazione come proprietario di unità autonome

6.3 Der Bund als Anleger / La Confédération comme investisseuse / La Confederazione come investitore

6.4 Der Bund als Arbeitgeber / La Confédération comme employeuse / La Confederazione come datore di lavoro
6.5 Der Bund als Verbraucher von natürlichen Ressourcen / La Confédération comme utilisatrice de ressources naturelles / La Confederazione come consumatore di risorse naturali
7. Zusammenarbeit und Partnerschaften zur Umsetzung der Strategie / Coopération et partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie / Collaborazione e partenariati per la realizzazione della Strategia
7.1 Organisation innerhalb der Bundesverwaltung / Organisation au sein de l'administration fédérale / Organizzazione all'interno dell'Amministrazione federale
7.2 Zusammenarbeit mit Kantonen und Gemeinden / Coopération avec les cantons et les communes / Collaborazione con i Cantoni e i Comuni
<p>Si la volonté de renforcer la coopération et la coordination institutionnelles entre la Confédération, les cantons et les communes est annoncée, aucune indication n'est donnée sur les moyens mis en œuvre en vue d'un tel renforcement. Une telle lacune doit être comblée. Au niveau des mesures d'atténuation du changement climatique, en particulier, un renforcement de la coordination s'avère essentiel.</p> <p>L'articulation entre les priorisations de la SDD 2030 et les politiques sectorielles en mains cantonales qui sont impactées mériterait d'être précisée.</p>
7.3 Zusammenarbeit mit der Zivilgesellschaft, Wirtschaft und Wissenschaft / Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences / Collaborazione con la società civile, l'economia e la scienza
7.4 Kommunikation / Communication / Comunicazione
<p>La communication de la Stratégie 2030 est essentielle. La Stratégie 2030 doit participer à l'image de marque de la Confédération. A ce titre, on peut regretter qu'elle prenne la forme d'un document plutôt peu attractif en termes rédactionnels et de mise en page.</p> <p>Des précisions sur les mesures prévues seraient les bienvenues. Il serait ainsi intéressant de savoir si des mesures différenciées sont prévues selon les publics cibles.</p>
8. Monitoring und Berichterstattung / Monitoring et compte rendu / Monitoraggio e rendicontazione
8.1 Monitoring der nachhaltigen Entwicklung / Monitoring du développement durable / Monitoraggio dello sviluppo sostenibile
8.2 Berichterstattung / Compte rendu / Rendicontazione